

Bruxelles, le 29 mai 1968
JU/6084

Monsieur P. WERNER
Président du Gouvernement
Luxembourg

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 mai 1968 par laquelle vous avez bien voulu me confirmer que le Gouvernement luxembourgeois est d'accord d'exonérer la Banque Européenne d'Investissement des droits et charges d'ordre fiscal dus en raison de l'acquisition, de la construction ou de la propriété d'un immeuble au Grand Duché de Luxembourg.

En ce qui concerne la note jointe à votre lettre, traitant des différents aspects de la fiscalité dans ce domaine, j'ai noté qu'en raison de la complexité de la matière vous vous réservez de faire compléter ou modifier l'une ou l'autre des indications qui y sont contenues. Ceci est parfaitement compréhensible et n'affecte en rien la substance de la position prise par votre Gouvernement qui a abouti à une solution pleinement satisfaisante pour la Banque.

J'ai également pris bonne note de ce que vous espérez pouvoir m'adresser, dans un avenir rapproché, des propositions concernant les modalités de cession d'un terrain de Kirchberg à la Banque Européenne d'Investissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, avec l'expression de mes plus vifs remerciements, l'assurance de ma haute considération.

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
Le Président

S.

Paride Formentini